

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
DYNAMIQUES LOCALES ET DÉVELOPPEMENT
POL 8530-10 / Hiver 2014

Enseignant : Ricardo Tranjan
Courriel : tranjan.ricardo@uqam.ca
Bureau :

Lundi, 18:00 - 21:00
Local : A-3316

Descriptif du cours

Ce séminaire invite les étudiants à interroger la théorie et la pratique du développement local selon trois perspectives. Tout d'abord, nous examinerons le « local » tel que conceptualisé par les acteurs internationaux extérieurs qui organisent les interventions de développement affectant les dynamiques locales de manière significative, même si ces interventions s'avèrent être en fait des échecs. En second lieu, nous étudierons les réactions locales face aux projets de développement implantés par les gouvernements nationaux et les agences internationales, qui sont des manières pour les communautés locales de se réapproprier leur souveraineté sur leur propre avenir. Finalement nous examinerons les stratégies de développement locales menées par les acteurs locaux en réponse au contexte international en changement constant.

Objectifs du cours

À travers la lecture minutieuse de textes influents, tous riches en matériel empirique et participant à des discussions théoriques sophistiquées, ce cours entend analyser en détail les perspectives selon lesquelles les dynamiques locales et de développement peuvent être comprises. Il vise également à identifier et comparer les acteurs clefs, les institutions et les dynamiques à l'œuvre dans ces trois façons distinctes de penser le local. Ce cours donne aussi l'occasion aux étudiants d'approfondir leurs connaissances sur une problématique spécifique du développement local, de conduire une réflexion critique sur leurs propres intérêts de recherche et de les replacer par rapport aux perspectives examinées.

Les cours

Les neuf premières séances seront consacrées à la lecture de trois livres, chacun discutant d'une des perspectives mentionnées plus haut. Lors du premier cours, l'enseignant donnera aux étudiants le choix entre deux ou trois livres pour chacun des thèmes, et ensemble ils choisiront les livres qui correspondent le mieux aux centres d'intérêt du groupe. Trois séances seront consacrées à chacun des livres. Au cours du dernier quart de la session, chaque étudiant sera invité à concevoir et animer un séminaire autour d'un sujet portant sur le développement local. Nous encourageons fortement les étudiants à saisir cette opportunité pour progresser dans leur propre recherche.

Ouvrages

Elyachar, J. (2005). *Markets of Dispossession: NGOs, Economic Development, and the State in Cairo*. Durham: Duke University Press.

ou

Ferguson, J. (1994). *The Anti-Politics Machine: "Development", Depoliticization, and Bureaucratic Power in Lesotho*. Minneapolis: University of Minnesota Press.

Desmarais, A. A. (2008). *La Vía Campesina: Une réponse paysanne à la crise alimentaire*. Montréal: Les éditions écosociété.

ou

Oliver-Smith, A. (2010). *Defying Displacement: Grassroots Resistance and the Critique of Development*. Austin: University of Texas Press.

Tremblay, G. et Vieira, P. F. (dir). (2012). *Le rôle de l'université dans le développement local: expériences brésiliennes et québécoises*. Montréal: Presses d'Université du Québec.

ou

Amadou, D. (dir). (2008). *Développement local, gouvernance territoriale: Enjeux et perspectives*. Paris: Éditions Karthala.

ou

Salisbury, R. F. (2002). *A Homeland for the Cree: Regional Development in James Bay, 1971-1981*. Montréal: McGill University Press.

Évaluation

Rapports de lecture 30% (6 x 5%)

Planification et direction d'un séminaire 30%

Travail de session 40 %

Rapports de lectures

Chaque rapport de lecture est constitué d'un texte d'une page (interligne simple, marges de 2,54 cm), soit entre 500 et 550 mots. Il n'est pas nécessaire d'ajouter une page de présentation. Inscrivez simplement votre nom en haut à gauche. Chaque rapport doit comprendre trois paragraphes. Le premier paragraphe présente un bref résumé des lectures de la semaine. Le second discute l'argumentation avancée dans ces lectures. L'étudiant sera particulièrement attentif à la manière dont l'auteur argumente, que ce soit de manière analytique ou empirique. Le troisième paragraphe est une réaction critique aux lectures de la semaine.

Chaque rapport sera noté selon une échelle de 0 à 5 points. L'étudiant reçoit 0,5 points pour la remise du rapport. Chaque paragraphe est ensuite noté selon une échelle de 0,5 à 1,5 points (0,5 = non satisfaisant; 1 = incomplet; 1,5 = satisfaisant).

Chaque étudiant doit produire un rapport de lecture pour 6 des 12 sections de lectures, avec pour contrainte de présenter au moins un rapport par livre et un rapport pour un des séminaires présentés par ses collègues. Les rapports doivent être remis au début du cours. Bien entendu, les étudiants sont encouragés à écrire plus de 6 rapports. Il s'agit d'un excellent exercice de rédaction et l'enseignant sera heureux de commenter chacun des rapports qui lui seront soumis. Seules les 6 meilleures notes seront prises en compte.

Planification et direction d'un séminaire

L'étudiant doit choisir avec soin un sujet relié au thème des dynamiques locales et du développement. Il peut s'agir d'une discussion approfondie d'une problématique particulière du développement local, d'une étude de cas d'une localité spécifique, d'une analyse comparative de deux localités, d'un débat théorique ou d'une combinaison de ces différentes possibilités. On attend de l'étudiant qu'il lise la littérature concernant son sujet et qu'il sélectionne trois articles qui constitueront la base de son séminaire. L'étudiant préparera une présentation de 30 minutes où il fournira les informations manquantes permettant de comprendre le contexte du sujet choisi et où il discutera la manière dont les lectures sélectionnées pour le séminaire sont en lien avec les lectures et discussions des cours précédents. Notez que l'étudiant ne doit pas s'attacher à résumer ces lectures, étant donné que ses collègues auront préalablement pris connaissance des articles. L'étudiant conduira ensuite la discussion et essaiera de répondre aux questions.

L'étudiant devra rencontrer l'enseignant QUATRE SEMAINES avant le cours. Ils discuteront ensemble des idées et des lectures potentielles. Deux semaines avant le séminaire, l'enseignant et l'étudiant arrêteront leur choix sur une liste de lectures qui sera remise aux autres étudiants.

Travail de session

Il s'agit d'un rapport de recherche d'environ 5 000 mots, soit environ 20 pages. Veuillez respecter les consignes de présentation suivantes : interligne double, Times New Roman 12 et des marges de 2,54 cm.

Nous encourageons les étudiants à rencontrer l'enseignant avant d'entreprendre la rédaction de leur travail de recherche afin d'en discuter avec lui.

Ce travail compte pour 40 points de la note finale: 10 points sont attribués pour la qualité de la langue, le style et la citation des sources; 10 points pour la richesse et la pertinence des sources; 10 points pour l'organisation de l'article et la clarté de l'argumentation; 10 points pour l'originalité des arguments et la capacité de l'étudiant à combiner théorie et matériel empirique. Ces quatre critères seront discutés en détail lors du cours précédent la semaine de lecture (1 heure sera consacrée à l'explication des consignes).

Plan de cours

- Cours 1 (6 Janvier)
 - Présentation et discussion du plan de cours avec les étudiants. L'enseignant présentera les sept ouvrages et leurs auteurs. Suite à cette présentation, dans le cadre d'un échange d'arguments, les étudiants seront invités à décider de la combinaison de livres qui leur permettra d'explorer le mieux les problématiques qui les intéressent.
 - Discussion constructive autour de la notion de développement – aucune lecture requise.
- Livre 1 : Cours 2 (13 janvier), 3 (20 janvier), et 4 (27 janvier)
- Livre 2 : Cours 5 (03 février), 6 (10 février), et 7 (17 février)
- Semaine de lecture (24 février)
- Livre 3 : Cours 8 (03 mars), 9 (10 mars), et 10 (17 mars)
- Séances dirigées par les étudiants : Cours 11 (24 mars), 12 (31 mars), et 13 (7 avril). La liste des lectures doit être communiquée deux semaines avant le cours.
- Séance de clôture : Cours 14 (14 mars). Aucune lecture requise.

RÈGLEMENT 18

2.1 Infraction

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.ugam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.9 Entente d'évaluation

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

